

RAPPORT FINANCIER 2019

RAPPORT D'AUDIT 2

COMPTES ANNUELS 5

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes

Siège social
5, avenue des Hauts-Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette
N° RCS J53
Etablissement public



Rapport d'audit

Au Gouvernement en Conseil et au Conseil d'Administration de
Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) (l'« Etablissement ») au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Etablissement comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Etablissement conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement à cesser son exploitation ;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 24 avril 2020

François Mousel

COMPTES ANNUELS

BILAN (EUR)

ACTIF

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
A. CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
I. Capital souscrit non appelé			
II. Capital souscrit appelé et non versé			
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT			
C. ACTIF IMMOBILISÉ		24.755.632,31	23.486.377,69
I. Immobilisations Incorporelles	2 et 3	658.491,56	669.118,93
1. Frais de développement			
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été		658.491,56	669.118,93
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.1.3		658.491,56	669.118,93
b) créés par l'entreprise elle-même			
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux			
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours			
II. Immobilisations Corporelles	2 et 3	23.636.202,55	22.047.154,84
1. Terrains et constructions		459.697,36	1.008.591,58
2. Installations techniques et machines		20.234.147,74	17.405.068,64
3. Autres installations, outillage et mobilier		1.223.056,31	1.324.468,13
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		1.719.301,14	2.309.026,49
III. Immobilisations financières	2 et 4	460.938,20	770.103,92
1. Parts dans des entreprises liées		410.938,20	410.938,20
2. Créances sur des entreprises liées		-	359.165,72
3. Participations			
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation			
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		50.000,00	
6. Autres prêts			

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

BILAN (EUR) - (Suite)

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
D. ACTIF CIRCULANT		96.174.705,32	88.926.772,00
I. Stocks	2 et 5	374.088,69	284.592,32
1. Matières premières et consommables		374.088,69	284.592,32
2. Produits en cours de fabrication			
3. Produits finis et marchandises			
4. Acomptes versés			
II. Créances	2 et 6	23.317.420,05	22.884.152,60
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		2.788.234,22	2.730.781,20
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.788.234,22	2.730.781,20
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
2. Créances sur des entreprises liées		-	-
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	-
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
4. Autres Créances	2 et 6	20.529.185,83	20.153.371,40
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		20.529.185,83	20.153.371,40
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
III. Valeurs mobilières	2		
1. Parts dans des entreprises liées			
2. Actions propres ou parts propres			
3. Autres valeurs mobilières			
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		72.483.196,58	65.758.027,08
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	2	763.295,59	523.664,91
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		121.693.633,22	112.936.814,60

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

BILAN (EUR) - (Suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
A. CAPITAUX PROPRES	2 et 8	86.332.785,70	81.297.539,66
I. Dotations		37.518.673,70	33.497.399,82
II. Primes d'émission			
III. Réserves de réévaluation			
IV. Réserves		43.778.865,96	43.602.775,95
1. Réserve légale			
2. Réserve pour actions propres ou parts propres			
3. Réserves statutaires			
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	2	43.778.865,96	43.602.775,95
a) autres réserves disponibles			
b) autres réserves non disponibles		43.778.865,96	43.602.775,95
V. Résultats reportés			
VI. Résultat de l'exercice	2 et 8	5.035.246,04	4.197.363,89
VII. Acomptes sur dividendes			
VIII. Subventions d'investissement en capital			
B. PROVISIONS	2 et 9	70.000,00	95.504,85
1. Provisions pour pensions et obligations similaires			
2. Provisions pour impôts		-	-
3. Autres provisions		70.000,00	95.504,85
C. DETTES	2	32.669.112,27	29.133.750,82
1. Emprunts obligataires			
a) Emprunts convertibles			
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
b) Emprunts non convertibles			
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
2. Dettes envers un établissement de crédit			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

BILAN (EUR) - (Suite)

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	2 et 10	24.559.069,71	21.672.654,68
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		24.559.069,71	21.672.654,68
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
4. Dettes sur achats et prestations de services		2.638.665,67	2.015.043,88
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.638.665,67	2.015.043,88
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
5. Dettes représentées par des effets de commerce			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
6. Dettes envers des entreprises liées			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
8. Autres dettes		5.471.376,89	5.446.052,26
a) Dettes fiscales		1.199.096,82	1.815.239,52
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		1.532.290,18	1.560.731,28
c) Autres dettes	2 et 11	2.739.989,89	2.070.081,46
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.739.989,89	2.070.081,46
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
D. COMPTES DE RÉGULARISATION	2	2.621.735,25	2.410.019,27
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		121.693.633,22	112.936.814,60

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EUR)

B. COMPTE DE PROFITS & PERTES

EUR

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
1 Chiffre d'affaires net	2 et 12	8.492.157,53	7.087.108,90
2 Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication			
3 Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif			
4 Autres produits d'exploitation	2 et 13	65.485.112,93	60.673.954,70
5 Matières premières et consommables et autres charges externes	14, 15 et 18	- 15.192.309,30	- 12.197.275,17
a) Matières premières et consommables		- 5.371.156,65	- 4.109.401,57
b) Autres charges externes		- 9.821.152,65	- 8.087.873,60
6 Frais de personnel	16	- 46.659.340,76	- 44.970.151,61
a) Salaires et traitements		- 41.221.565,07	- 39.662.630,41
b) Charges sociales		- 5.371.221,07	- 5.261.501,46
i) couvrant les pensions		- 3.225.918,68	- 3.114.948,76
ii) autres charges sociales		- 2.145.302,39	- 2.146.552,70
c) Autres frais de personnel		- 66.554,62	- 46.019,74
7 Corrections de valeur	2 et 3	- 5.666.324,78	- 5.027.135,13
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		- 5.402.861,78	- 5.027.135,13
b) sur éléments de l'actif circulant		- 263.463,00	-
8 Autres charges d'exploitation	17	- 1.441.252,74	- 1.385.839,17
9 Produits provenant de participations			
a) provenant d'entreprises liées			
b) provenant d'autres participations			
10 Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé			
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres produits ne figurant pas sous a)			
11 Autres intérêts et autres produits financiers		21.938,43	22.353,17
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres intérêts et produits financiers		21.938,43	22.353,17

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EUR) - (Suite)

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
12 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence			
13 Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	4	-	6.561,11
14 Intérêts et autres charges financières		- 4.735,27	- 12.212,91
a) concernant des entreprises liées			
b) autres intérêts et charges financières		- 4.735,27	- 12.212,91
15 Impôts sur le résultat			
16 Résultat après impôts sur le résultat		5.035.246,04	4.197.363,89
17 Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.			
18 Résultat de l'exercice		5.035.246,04	4.197.363,89

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES

NOTE 1 – GENERALITES

Le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) est un établissement public de recherche, de développement et d'innovation créé par la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics. Son siège social est situé 5, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette.

Le LIST a comme mission spécifique de mener des activités d'innovation et de recherche scientifique orientée par les besoins et intérêts d'acteurs socio-économiques publics ou privés. Le LIST vise à conjuguer finalité socio-économique et excellence scientifique dans ses domaines de compétences en privilégiant une approche pluri- et interdisciplinaire et d'innovation ouverte. Le LIST a comme but de traduire les résultats de ces activités de recherche en innovations utiles et durables pour l'économie et la société. Les connaissances scientifiques créées sont destinées à bénéficier à la société en général et à la communauté scientifique internationale en particulier.

Le LIST réalise des travaux de recherche fondamentale orientée et de recherche appliquée, des études et des développements dans les sciences, la gestion et les technologies de l'environnement, des ressources naturelles, des écosystèmes et des systèmes énergétiques, les agro-biotechnologies, les sciences et technologies des matériaux avancés, les technologies de la santé et les sciences et technologies de l'information, de la communication, de la gestion et de l'organisation.

D'après ses statuts, le LIST peut disposer des ressources suivantes afin de mener à bien ses activités :

- a) les biens meubles, immeubles et immatériels dont il est doté par l'Etat à sa constitution ;
- b) les biens meubles, immeubles et immatériels qu'il recueille du ou des centres de recherche publics auxquels il succède en droit ;
- c) une contribution financière annuelle inscrite au budget des recettes et des dépenses de l'Etat ;
- d) des contributions financières annuelles inscrites au budget des recettes et des dépenses de l'Etat, réservées à l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention préalable entre le Gouvernement et le centre de recherche public ;
- e) des revenus provenant de ses activités de recherche, de développement et d'innovation ;
- f) des revenus provenant de l'exécution d'un contrat ou d'une convention conclus avec une institution, un organisme ou une société externes ;
- g) des dons et legs en espèces ou en nature ;
- h) des revenus provenant de la gestion et de la valorisation de son patrimoine ainsi que de ses prises de participation ;
- i) des revenus provenant d'une cession des droits de propriété ou d'une attribution de licence ;
- j) des contributions financières du fonds national de la recherche et celles d'autres bailleurs de fonds et de l'Union européenne.

En outre, des terrains, des bâtiments, des locaux, des installations et des équipements, appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat, peuvent être mis à la disposition du centre de recherche public.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

En vertu de l'art. 23 de la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics :

- (1) La comptabilité du centre de recherche public est conforme aux principes et modalités régissant la comptabilité des entreprises commerciales.
- (2) L'exercice coïncide avec l'année civile.
- (3) Les comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration qui décide de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en complément des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période. Les estimations et jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Principales règles d'évaluation

2.2.1. Conversion des devises

La société tient ses comptes en Euro (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Durant l'exercice, les transactions, revenus et charges libellés en une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro sur base des cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'Euro sont converties en Euro au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs bancaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultat sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

2.2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, après déductions des éventuelles subventions d'investissement qui s'y rapportent, et sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation, pour autant que leur valeur brute unitaire atteigne 870,00 EUR. L'immobilisation de biens dont la valeur brute unitaire est inférieure à la limite susmentionnée reste néanmoins possible lorsque la notion de « parc » peut être retenue.

Brevets	5%
Licences informatiques	33,33%
Constructions sur sol d'autrui ¹	10%
Installations techniques ¹ et équipement de laboratoire	33,33% - 25% - 20% - 16,67% - 12,5% - 10% - 8,33% - 6,66%
Matériel roulant	25%
Outillages	20%
Mobilier	10%
Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33,33% - 25% - 20%

¹ Les immobilisations liées au site de Belvaux voient leur taux d'amortissement adapté par rapport à la date estimée de fin d'utilisation du site fixée au 25 juillet 2025. Pour le site de Foetz, la date prise en compte est fixée au 31 décembre 2025.

2.2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles (suite)

La date de début d'amortissement est fixée au 1er jour du mois de la date de mise en service de l'immobilisation.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeurs cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. L'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles est décidée sur base de leur pertinence pour mener à bien les activités de R&D du LIST, sans que le niveau d'utilisation prévu ne soit un critère déterminant ni que le niveau d'utilisation réalisé ne constitue un indice de perte de valeur.

2.2.3. Frais de développement

Les frais de développement ne sont pas activés mais sont portés en charges.

2.2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique (valeur nominale pour les créances et prêts) qui comprend les frais accessoires. En cas de dépréciation qui, de l'avis du conseil d'administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5. Stock de matières premières et de consommables

Les stocks de matières premières et consommables sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé sur la base de la méthode « Premier Entré Premier Sorti (FIFO) » ou de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.6. Créances

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, des corrections de valeur spécifiques sont opérées le cas échéant afin de ramener les créances à leur valeur présumée de réalisation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les produits à recevoir sont enregistrés en créances résultant de ventes et des prestations de services lorsque les prestations correspondantes font partie du chiffre d'affaires, et en autres créances lorsqu'il s'agit de financements enregistrés en autres produits d'exploitation.

2.2.7. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché, exprimé dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.8. Comptes de régularisation - Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.9. Dotations

Ce compte fait partie des capitaux propres au passif et reprend :

- les contributions reçues de l'Etat pour le démarrage historique des activités des centres de recherche publics Gabriel Lippmann et Henri Tudor ;
- des augmentations destinées à porter le total des dotations capitalisées à la hauteur des amortissements cumulés hors aménagements de constructions, afin d'assurer le renouvellement nécessaire du parc d'équipement.

2.2.10. Réserves

Les affectations aux réserves sont effectuées sur décision du conseil d'administration.

On distingue les réserves indisponibles suivantes :

- une réserve de trésorerie qui correspond à 6 mois de charges salariales estimées au budget 2019 ;
- une réserve pour aménagements de bâtiment, locaux destinés au LIST et en construction actuellement devant être livrés « nus » ;
- une réserve stratégique en vue du développement de nouveaux axes.

2.2.11. Résultats reportés / résultat de l'exercice

L'excédent ou perte comptable de l'année est affecté sur décision du conseil d'administration en même temps qu'il approuve le résultat de l'exercice.

2.2.12. Subventions d'investissement en capital

Le LIST a opté pour une comptabilisation nette des immobilisations, dès lors les subventions d'investissement éventuelles seront déduites de la valeur d'acquisition des immobilisations portées à l'actif.

2.2.13. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.2.14. Dettes

Les dettes sont reprises au passif à leur valeur nominale.

2.2.15. Acomptes reçus

Les comptes d'acomptes au passif reprennent les avances de fonds ou parties d'avances de fonds prévues dans les contrats conclus avec les bailleurs de fonds du LIST et non encore affectées au règlement de factures ou de déclarations de coûts adressées aux bailleurs de fonds.

2.2.16. Impôts

Suivant l'art. 25 de la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics, le LIST est exempt de tous droits, taxes et impôts quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes rémunératoires.

2.2.17. Comptes de régularisation - Passif

Ce poste comprend les produits comptabilisés pendant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.18. Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend le total des ventes réalisées durant l'exercice. Ces ventes se rapportent à la participation aux frais du LIST versée par nos partenaires dans des projets de recherche collaboratifs, à la rémunération de droits de propriété intellectuelle résultant de ces projets, à la rémunération de prestations de recherche pour des entreprises ou des administrations publiques, ou éventuellement à des prestations de services ou des missions d'expertise ponctuelles.

Les produits relatifs aux contrats commerciaux à long terme (dont l'exécution s'étend sur plus d'un exercice) sont comptabilisés suivant la méthode à l'avancement.

Le degré d'avancement est déterminé à la clôture de l'exercice comptable en se basant sur les coûts recouvrables exposés par rapport aux termes et conditions du contrat de collaboration ou de service. Pour un contrat qui nécessiterait un effort supérieur à celui prévu initialement, une analyse ad hoc sera effectuée.

2.2.18. Chiffre d'affaires net (suite)

Il est à noter que les contrats pour lesquels il est prévu à la conclusion du contrat que les coûts ne seront pas entièrement recouvrables auprès des parties du contrat ne sont pas considérés comme des contrats à long terme.

2.2.19. Autres produits d'exploitation

Les contributions financières de l'Etat prévues dans les conventions pluriannuelles et attribuées au titre d'un exercice seront reconnues pour leur totalité en produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les autres contributions financières, qu'elles émanent du Fonds National de la Recherche, de l'Union Européenne ou d'autres bailleurs de fonds, sont en général attribuées pour la réalisation de projets de R&D ou d'autres activités entrant dans le cadre des missions du LIST. Ces contributions sont reconnues en produits de l'exercice suivant leurs conditions d'attribution.

Les contributions financières sont enregistrées sous les autres produits d'exploitations.

Sont également enregistrés en autres produits d'exploitation les produits du LIST non liés à l'exercice de son activité principale.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 2019 (EUR)

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles			Totaux
	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	
Valeur brute au début de l'exercice	3.976.279,63	10.128.534,06	44.104.684,66	8.836.365,11	2.309.026,49	69.354.889,95
Entrées de l'exercice	0,00	0,00	18.516,17	319,00	7.801.416,07	7.820.251,24
Sorties de l'exercice	0,00	0,00	-1.153.149,42	-84.267,08	0,00	-1.237.416,50
Transferts	384.076,83	43.747,50	6.985.991,37	549.946,47	-7.963.762,17	0,00
Subventions	-460,00	0,00	-397.061,07	-14.068,80	-427.379,25	-838.969,12
Valeur brute à la fin de l'exercice	4.359.896,46	10.172.281,56	49.558.981,71	9.288.294,70	1.719.301,14	75.098.755,57
Corrections de valeur au début l'exercice	-3.307.160,70	-9.119.942,48	-26.699.616,02	-7.511.896,98	0,00	-46.638.616,18
Dotations	-394.244,20	-592.641,72	-3.775.606,95	-635.363,37	0,00	-5.397.856,24
Sorties	0,00	0,00	1.150.389,00	82.021,96	0,00	1.232.410,96
Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-3.701.404,90	-9.712.584,20	-29.324.833,97	-8.065.238,39	0,00	-50.804.061,46
Valeur comptable nette au 31/12/2019	658.491,56	459.697,36	20.234.147,74	1.223.056,31	1.719.301,14	24.294.694,11

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Tableau de variation des parts dans des entreprises liées	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Prix d'acquisition à l'ouverture de l'exercice	410.938,20	404.377,09
Entrées	0,00	0,00
Sorties	0,00	-11.401,36
Ajustement du prix d'acquisition	0,00	17.962,47
Prix d'acquisition ou coût de revient à la clôture de l'exercice	410.938,20	410.938,20
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur de l'exercice	0,00	0,00
Reprises sur corrections de valeur	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	0,00	0,00
Total des parts dans des entreprises liées	410.938,20	410.938,20

Tableau de variation des titres ayant le caractère d'immobilisations	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Prix d'acquisition à l'ouverture de l'exercice	0,00	0,00
Entrées	50.000,00	0,00
Sorties	0,00	0,00
Ajustement du prix d'acquisition	0,00	0,00
Prix d'acquisition ou coût de revient à la clôture de l'exercice	50.000,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur de l'exercice	0,00	0,00
Reprises sur corrections de valeur	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	0,00	0,00
Total des titres ayant le caractère d'immobilisations	50.000,00	0,00

Le LIST détient une participation de 390.938,20 EUR dans la société OAT (Open Assessment Technologies), une participation dans le GIE-LIST de 20.000,00 EUR. Le LIST détient également 5.000 actions dans la société Agroptimize S.A. pour une valeur de 50.000,00 EUR.

Nom de la Société (forme Juridique)	Siège	Fraction de capital détenu	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres à la date de clôture de la société commerciale (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)
Open Assessment Technologies S.A.	40, Parc d'Activités Capellen	32,10%	31/12/2018	11.198.849,87	847.139,48
	L-8308 Mamer	32,10%	*31/12/2019	9.339.118,00	-1.881.989,00
Agroptimize S.A.	185, Avenue de Longwy B-6700 Arlon		31/12/2018	106.259,82	-261.797,57
		5,11%	*31/12/2019	-525.786,93	-592.849,78

(* les données au 31/12/2019 sont provisoires étant donné que les comptes annuels des sociétés OAT et Agroptimize n'ont pas encore été validés par leurs conseils d'administration.

Les montants relatifs au GIE-LIST n'étant pas significatifs, il a été décidé de ne rien présenter.

NOTE 5 – STOCKS

	<u>2019 (EUR)</u>	<u>2018 (EUR)</u>
Matières premières et consommables	<u>374.088,69</u>	<u>284.592,32</u>
	374.088,69	284.592,32

NOTE 6 – AUTRES CREANCES

Le total des autres créances s'élève au 31 décembre 2019 à 20.529.185,83 EUR (2018 : 20.153.371,40 EUR) et comprend principalement les parts de cofinancements publics qui concernent l'exercice et pour lesquelles les rapports financiers seront émis après le 31 décembre 2019. Ceci représente principalement un montant de 17.455.244,54 EUR (2018 : 15.691.187,09 EUR). Les cofinancements publics attendus sur base des rapports financiers déjà émis s'élèvent à 1.880.990,77 EUR (2018 : 3.747.322,34 EUR). D'autre part, les autres créances comprennent également un montant de TVA à récupérer à hauteur de 920.544,04 EUR (2018 : 477.659,60 EUR).

NOTE 7 – VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2019, le LIST ne dispose pas de valeurs mobilières.

NOTE 8 – MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Lors de sa séance du 30 avril 2019, le conseil d'administration a approuvé les affectations ci-dessous :

	Dotations cumulées	Autres réserves			Résultat de l'exercice
		Réserve de trésorerie	Réserve destinée aux futurs aménagements	Réserve stratégique	
Total au 31.12.2018	33.497.399,82	25.000.000,00	5.000.000,00	13.602.775,95	4.197.363,89
Affectation du résultat suivant décision du conseil d'administration	4.021.273,88			176.090,01	(4.197.363,89)
Résultat de l'exercice					5 035 246,04
Total au 31.12.2019	37.518.673,70	25.000.000,00	5.000.000,00	13.778.865,96	5 035 246,04

NOTE 9 – PROVISIONS

Les provisions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 70.000,00 EUR (2018 : 95.504,85 EUR).

NOTE 10 – ACOMPTES RECUS

Les acomptes reçus s'élèvent au 31 décembre 2019 à 24.559.069,71 EUR (2018 : 21.672.654,68 EUR), dont principalement 18.412.713,44 EUR (2018 : 16.878.545,63 EUR) comme avances reçues du Fonds National de la Recherche (FNR) dans le cadre de projets ou d'activités de R&D, et 5.115.096,80 EUR (2018 : 4.758.849,58 EUR) relatifs à des avances reçues de la Commission Européenne pour des projets de R&D.

NOTE 11 – AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent essentiellement des dettes envers le personnel à hauteur de 2.189.560,16 EUR (2018 : 2.034.490,05 EUR), dont en particulier les congés non pris et primes à payer relatifs à l'exercice pour un montant de 2.042.174,97 EUR (2018 : 1.915.616,54 EUR).

NOTE 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 8.492.157,53 EUR (2018 : 7.087.108,90 EUR), réparti entre des clients du secteur public, national ou étranger pour 990.595,67 EUR (2018 : 957.193,53 EUR), et des clients du secteur privé pour 7.501.561,86 EUR (2018 : 6.129.915,37 EUR).

NOTE 13 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	<u>2019 (EUR)</u>	<u>2018 (EUR)</u>
Contribution financière annuelle de l'Etat	46.317.900,00	42.900.000,02
Autres dotations pour des missions d'intérêt public	2.254.047,60	1.727.914,79
Recettes provenant de fonds nationaux	12.076.388,36	10.948.005,25
Recettes provenant de fonds européens et autres	3.931.785,28	4.032.146,04
Autres	<u>904.991,69</u>	<u>1.065.888,60</u>
	65.485.112,93	60.673.954,70

NOTE 14 – MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES

Le total des consommations de matières premières et consommables s'élève à 5.371.156,65 EUR (2018 : 4.109.401,57 EUR), et comprend principalement des fournitures et consommables de laboratoire pour un montant de 3.418.469,99 EUR (2018 : 2.571.966,84 EUR), des frais d'études et de prestations de R&D liées aux activités de recherche à hauteur de 910.072,00 EUR (2018 : 718.847,40 EUR) et des charges d'eau, gaz et électricité pour 580.596,56 EUR (2018 : 617.348,04 EUR).

NOTE 15 – AUTRES CHARGES EXTERNES

	<u>2019 (EUR)</u>	<u>2018 (EUR)</u>
Locations et charges locatives	1.048.148,46	881.460,03
Honoraires et prestations de services	2.143.092,19	1.624.253,06
Entretien et réparations	3.032.974,76	2.524.729,71
Missions, conférences et réceptions	2.480.732,36	1.962.682,91
Assurances, documentation et autres charges	<u>1.116.204,88</u>	<u>1.094.747,89</u>
	9.821.152,65	8.087.873,60

NOTE 16 – PERSONNEL

Le nombre de personnes employées en moyenne au cours de l'exercice 2019 est de 606 (2018 : 594).

NOTE 17 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

En 2019, des indemnités et jetons de présence de 46.285,00 EUR (2018 : 25.950,00 EUR) ont été octroyés aux 9 membres du conseil d'administration conformément au Règlement grand-ducal du 6 mars 2019 portant fixation des indemnités et jetons de présence revenant aux membres des conseils d'administration des centres de recherche publics et au commissaire du Gouvernement.

NOTE 18 – HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Les honoraires de la révision légale des comptes s'élèvent à 50.000,00 EUR (2018 : 50.000,00 EUR).

Pour les autres travaux effectués par le réviseur d'entreprises agréé, les honoraires s'élèvent à 22.500,00 EUR (2018 : 27.565,00 EUR).

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements non encore échus sur des loyers restant à payer s'élèvent à 1.658.157,09 EUR à la date de clôture (2018 : 2.256.586,58 EUR).

Les engagements relatifs à l'acquisition d'actifs immobilisés corporels s'élèvent à 5.795.860,29 EUR à la date de clôture (2018 : 4.154.333,18 EUR).

NOTE 20 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu jusqu'à présent les conséquences suivantes sur les activités du LIST :

- depuis le 18 mars, le LIST a demandé à son personnel de travailler à domicile, à l'exception des membres du personnel qui exercent des fonctions essentielles ;
- une partie importante des activités de laboratoire est reportée jusqu'à la fin de la période de confinement ;
- certaines activités de recherche liées à la pandémie ont ou vont commencer dans le cadre de la plate-forme nationale lancée par l'initiative Research Luxembourg.

Ni la continuité des activités du LIST, ni le financement par l'Etat n'est remis en cause par la crise sanitaire actuelle. Par ailleurs, les agences de financement, à commencer par le Fonds National de la Recherche luxembourgeois (FNR) et la Commission Européenne, ont déjà assoupli les délais de soumission ou de remise de rapports liés aux projets qu'elles cofinancent.